

Cruseilles, le 26 septembre 2011



**PV BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
du 13 Septembre 2011
à 18 heures
au siège de la Communauté de Communes
du Pays de Cruseilles**

Etaient présents :

Commune d'Allonzier la Caille
Mr Gilles PECCI

Commune d'Andilly
Mr Gérard LACROIX

Commune de Cercier
Mme Christine LEDESMA

Commune de Cernex
Mme Josiane CHARRIERE, Mr Jean-François BLANDIN

Commune de Copponex
Mr Jean-Luc THOMASSON, Mme Danielle DUCRET

Commune de Cruseilles
Mr Christian BUNZ, Mme Marie-Louise JACQUET, Mr Louis-Jean REVILLARD, Mr Louis JACQUEMOUD

Commune de Cuvat
Mr Denis DONARD, Mr Bernard LAVOREL

Commune de Menthonnex-en-Bornes
Mr Guy DEMOLIS, Mr Bernard SAILLANT

Commune de Saint-Blaise
Mme Christine MEGEVAND, Mr André VESIN

Commune du Sappey
Mr Jean-Paul COUTY

Commune de Villy-le-Bouveret

Mr Jean-Marc BOUCHET, Mr Jacques TISSOT

Commune de Villy-le-Pelloux

Mr Jean-François VERNON

Commune de Vovray-en-Bornes

Mr Xavier BRAND, Mr Stéphane DEBORNES

Représentés :

Mr Jean-Pierre MOUFLIER, Commune d'Allonzier la Caille

Mr Jean-Michel COMBET, Commune de Cercier

Mme Sylvie MERMILLOD NICOLLIN, Commune de Cruseilles

Mme Laura VIRET, Commune du Sappey

Absents excusés :

Mr Vincent HUMBERT, Commune d'Andilly

Absents :

Mr Renaud DEBORNE, Mr Christian ROUSSEAU, Commune de Cruseilles

Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

&&&

Mr le Président accueille les membres du bureau et procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Mr Denis Donard est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 19 juillet 2011. Aucune question n'étant posée, il en demande l'approbation. Ce procès-verbal est approuvé.

Il demande également à l'assemblée si les membres du bureau veulent voter les délibérations à main levée ou à bulletin secret. Il est décidé de les voter à main levée, Mr le Président les en remercie.

Mr Vincent Labourey présente la taxe d'aménagement aux membres de l'assemblée. (powerpoint joint au compte rendu). Il est précisé aux membres qu'un certain nombre de délibérations doit être pris avant la fin de l'année. Mr Gérard Lacroix demande s'il est possible que les conseillers communautaires soient plus associés aux décisions relatives à l'urbanisme. Mr le Président lui précise que les maires, participant aux réunions sont tenus d'en communiquer les informations à leurs adjoints et conseillers.

3 - Délibérations

1. Autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie, **votée à l'unanimité**
Mr Vincent Labourey précise que l'échéance de la ligne de trésorerie arrive à son terme. Dans le contexte actuel, les banques étant limitées dans l'attribution des emprunts et des lignes de trésorerie, le nouveau contrat est scindé en deux parties : Une ligne de 400 000.00 € de septembre à septembre, et une ligne de 600 000.00 € jusqu'à la fin de l'année. Mr Guy Démolis demande si la marge reste la même. Mr Vincent Labourey lui confirme.

2. Demande de subventions et de financement auprès du SMDEA - Demande d'aide auprès de l'agence de l'eau au titre de l'année 2012, **1 abstention**
Il s'agit de travaux dont les investissements sont importants. Mr Grégory Viala précise que pour la commune de Cernex, il s'agit d'un dossier présenté au SMDEA en 2007. Le projet initial a été remplacé par un réseau de secours permettant de valoriser les excédents d'eau, renforçant le réseau et sécurisant le forage. Cette valorisation permettra à la CCPC de percevoir une subvention par l'agence de l'eau.
3. Communauté de Communes du Pays de Cruseilles : plan local de l'habitat : demande de subvention, **votée à l'unanimité**
Mr Vincent Labourey précise qu'il s'agit d'une subvention classique de la région via le CDRA.
4. Vote de subvention complémentaire au Sigeta - Exercice 2011, **votée à l'unanimité**
5. Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Mise à disposition de Villy le Pelloux d'une aire de jeux, **votée à l'unanimité**
Mr Jean-François VERNON explique que l'année dernière une somme de 20 000 euros avait été touchée pour cette opération. Il s'agit d'une mise à disposition de l'aire de jeux de l'école maternelle des enfants durant le temps périscolaire et hors temps scolaire.
6. Conventions relatives à l'utilisation de l'école primaire de Cercier par la Commune, **votée à l'unanimité**
Arrivée de Mr Frank Giboni
Mr Vincent Labourey précise qu'il s'agit d'une nouvelle convention entre la CCPC et la commune de Cercier : mise en place d'un service périscolaire dans les locaux scolaires.
7. Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Groupement de commandes entre la Communauté de Communes et le SELEQ 74 - Réseaux humides et secs liaison Cernex-Andilly - Lot n° 1 : TERRASSEMENTS - FOUILLES EN TRANCHEES - Approbation d'un avenant N° 01 avec le Groupement SAS MITHIEUX TP - SAS ROLAND COHENDET ET FILS, **votée à l'unanimité**
L'avenant en question porte sur une extension de réseau en coordination avec des aménagements de la commune sur la RD 23.
8. Commune de Copponex - Travaux de renforcement du réseau d'eau potable Liaison Chef-Lieu-Mézier - Approbation d'un avenant N° 01 avec l'entreprise GAL, **votée à l'unanimité**
Mr Grégory Viala précise qu'une plus value de travaux sur le réseau d'eau potable, (liaison chef-lieu Mézier) sur la commune de Copponex doit être validée en raison de modifications de travaux suite à l'apparition d'éléments inconnus au moment de l'établissement du projet initial. Les pétitionnaires participent à hauteur de 35 %.
9. Commune de Saint Blaise - Gestion des eaux pluviales du chef-lieu aménagement du ruisseau de Saint Blaise - Approbation du marché de travaux à passer avec l'entreprise GOJON TP, **votée à l'unanimité**
Mr Grégory Viala indique que cette opération est inscrite au budget prévisionnel 2011. Quatre entreprises ont répondu à l'offre. L'entreprise GOJON TP a été

proposée avec 26 % de rabais. Il s'agit d'un chantier complexe et particulier qui débutera début octobre.

Mr Christian Bunz interpelle Mr le Président en lui demandant ce que la CCPC compte faire sur ce ruisseau et pourquoi. Mr Grégory Viala lui explique que ce réseau décidé par le district de l'époque avait pour but d'orienter les eaux pluviales vers l'exutoire qui malheureusement n'est plus suffisant à ce jour. Au vu de l'urbanisme de la commune, il est nécessaire de renforcer le tracé des berges du ruisseau naturel. Cet aménagement a fait l'objet d'un dossier de déclaration à la police de l'eau.

10. Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Exploitation de la déchetterie de la Communauté de Communes de Cruseilles sur la Commune de Cruseilles - Approbation d'un avenant N° 03 avec l'entreprise Excoffier Frères, ***votée à l'unanimité***

Mr Jean-Marc Bouchet indique qu'il s'agit d'un avenant sur un marché en cours suite au barème E.

11. Commune de Cruseilles - Convention pour le déversement des effluents industriels dans le réseau d'assainissement et leur traitement

Société Coopérative Agricole Fruitière du Mont Salève - Annule et remplace la délibération n° 2010-12-152 du 14 décembre 2010, ***votée à l'unanimité***

Cette convention précise les modalités administratives, techniques et financières des rejets aux réseaux publics de l'établissement. Mr Grégory Viala indique qu'une délibération avait déjà été prise l'année dernière mais pour des raisons techniques (détermination d'un coefficient standard), celle-ci a dû être de nouveau présentée au bureau.

Questions diverses

Mme Danielle Ducret interpelle les membres du bureau sur l'article concernant les locaux pour les assistantes maternelles sur la commune de Menthonnex en Bornes. La partie de l'article « *d'ailleurs, la directrice du RAM pourrait faire profiter de l'expérience de celui de Cruseilles aux mamans de Menthonnex*. Cette éventualité est à envisager. La CCPC pourrait être associée à cette démarche ». Mr le Président s'en excuse, il s'agit d'une interprétation du journaliste. Messieurs Demolis et Saillant précisent qu'il s'agit d'une initiative communale dans un local communal mais réitèrent leur demande d'intervention du RAM intercommunal dans le cadre d'une formule itinérante. Mme Danielle Ducret souligne qu'une animatrice pourrait se déplacer dans les communes à partir de 2012.

Mr Jean-Luc Thomasson, pour sa part s'adresse à Mr Christian Bunz par rapport à l'affaissement devant la déchetterie. Mr Jean-Marc Bouchet préconise de faire un arrêté afin de changer le sens de la circulation dans les meilleurs délais et d'en informer les administrés.

La séance se termine. Mr le Président précise que le prochain bureau aura lieu le 18 octobre 2011 à la CCPC.